ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOTEL DE LA POSTE
SAS à associé unique
aucapital de 747.000 €
Siège social : à BEAUNE (21200)
3 & 5 boulevard Clemenceau
516 220 068 RCS DIJON

AGOA du 27.06.2023
Le mandat de M. Jean-Francois DARROUSEZ, CAC suppléant étant arrivé à expiration, il n'a pas été pourvu à son renouvellement ou remplacement conformément aux dispositions de l'article L.821-40 du Code de commerce.
AL25019907

FIDAL AVOCATS

MODIFICATIONS MULTIPLES

ETOILE CENTRE EST - E.C.E.
S.A.R.L
Au capital de 63.000 Euros
Siège social : 6 rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
408 657 336 R.C.S. DIJON

Suivant décisions de la gérance des 16 janvier2025 et 14 mars 2025, le capital social a été réduit de 63.000 Euros à 57.000 Euros.
Le 18 juin 2025 l'assemblée générale ordinaire annuelle a nommé en qualité de cogérant Monsieur Florent JACOTY, demeurant à PONCIN (01450) 171 chemin des Châtaigniers, en remplacement de Madame Christine JACOTY à compter de cette même date.
POUR AVIS
AL25019916

TRANSFERT DE SIÈGE

LES ATELIERS DE LANGALERIE
SAS au capital de 185 000 €
Siège social : 23 AVENUE VICTOR HUGO
21000 DIJON
829 317 296 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 22/07/2025, il a été décidé de transférer le siège social au **8 PLACE DU CRATERE 21700 NUITS SAINT GEORGES** à compter du 13/08/2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.
AL25019929

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LADOIX-SERRIGNY

ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION ET RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)
Par arrêté municipal du 15 juillet 2025 Monsieur le maire de Ladoix-Serrigny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 et la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
Les dossiers de la Modification de droit commun n°1 et de la Révision Allégée n°2 ainsi que l'auto-évaluation des incidences des deux projets sur l'environnement sont consultables en versions physique et dématérialisée (sur un poste informatique) pendant 31 jours consécutifs, , aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit le lundi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 8h30 à 18h00, le Jeudi de 8h30 à 12h00 et le Vendredi de 8h30 à 13h00 **du Lundi 25 août 2025 à partir de 9 heures, au mercredi 24 septembre 2025, jusqu'à 18 heures.**
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et via le site internet de la commune durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
https://ladoix-serrigny.fr/
A cet effet, Monsieur Philippe Colot, en qualité d'officier de gendarmerie en retraite, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie Ladoix-Serrigny (3, place de la Mairie – 21550 LADOIX SERRIGNY) :
- Lundi 1er Septembre 2025 de 9 à 12 heures
- Samedi 6 Septembre 2025 de 9 à 12 heures
- Vendredi 19 Septembre 2025 de 10 à 13 heures
- Mercredi 24 Septembre 2025 de 15 heures à 18 heures
Les observations sur le P.L.U. pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Ladoix-Serrigny - 3, place de la Mairie – 21550 LADOIX SERRIGNY ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : communedeladoixserrignyenquete@gmail.com
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, l'organe délibérant du conseil municipal pourra approuver le dossier du PLU éventuellement modifié.
M. Jérôme FOL
Maire de Ladoix-Serrigny
AL25019678

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 030 21 B0002 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE d'AUBAINE (21)

Par arrêté préfectoral n° 682 du 06/08/2025, est organisée **du 15/09/2025, à 14 h 00, au17/10/2025, à 17 h 00, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 18,6 MWc sur le territoire de la commune d'AUBAINE, déposée par la société CS de la FORET au MAÎTRE(Société VALECO).
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants:
- les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol
- les onduleurs et les postes de transformation
- la structure de livraison
- les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 29/11/2022 et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis ;est consultable:
- **sur support papier et sur un poste informatique** :
en mairie d'AUBAINE (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie
Les lundis de 15 h 00 à 19 h 00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/6351
- **sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
- **sur le site internet des services de l'Etat**, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'AUBAINE (21).
Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit **le 17/10/2025, à 17 h 00** par voie postale en mairie sise route départementale 104A, à Aubaine (21360), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-6351@registre-dematerialise.fr
M. Dominique LANTERNIER, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à ladisposition du public, **en mairie d'AUBAINE (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Samedi 20 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- Lundi 29 septembre 2025 de 15 h 00 à 18 h 00
- Lundi 13 octobre 2025 de 15 h 00 à 18 h 00
M. Jean-Claude CHARAVEL, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame MONY Pauline
(Société CS de la FORÊT au MAÎTRE (Société VALECO))
240 rue René Descartes13290 AIX EN PROVENCE
Tél. : 07 88 75 74 36
paulinemony@groupevaleco.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'AUBAINE, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat **(www.cote-dor.gouv.fr)**, rubrique
Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation,
La Directrice Départementale adjointe des Territoires
Nadine MUCKENSTURM
AL25019873

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Société Q Energy France
Nicolas Brun - Chef de Projets Solaires
qef-solaire@qenergy.eu
La concertation préalable sur le projet de centrale agrivoltaïque et de stockage « Chaseaux », situé sur la commune de Saint-Mesmin aura lieu du 16 au 30 septembre 2025 inclus.
Un dossier de présentation du projet solaire ainsi qu'un registre sont tenus à disposition du public à compter du 16 septembre 2025 en Mairie de Saint-Mesmin, 1 rue du Dessus, 21540.Ces informations sont disponibles sur le site internet :https://chaseaux.qenergy-projets.fr/concertation
Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors d'une permanence publique qui aura lieu le 16 septembre 2025 de17h à 19h en Mairie.
AL25019845

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES CRETS
Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Rue des Ponts
21520 MONTIGNY SUR AUBE
821 965 217 RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 30 juin 2024, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis,
Le Liquidateur.
AL25019915

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 25/08/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Marey-sur-Tille : Landes, bois - Urbanisme : RNU 2 ha 15 a 10 ca 'EN CHARMONT' : B-0112—0113 - 'EN BIERE' : C-0184—0193 - 'CHAMP GREY' : C-0126 - 'DESCENDANT DE L ALLIER' : D-0176 - 'CHARSOLLET' : D-0111
Noiron-sur-Seine : Vignes, terres à vignes, terres, taillis simples - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles occupées 4 ha 24 a 79 ca 'EN CHAT RONGE' : ZC-0013—0014 - 'EN MATROT OUEST' : ZD-0005 - 'VOIE DE MUSSY OUEST' : ZD-0034 - 'EN LA COMMELLE' : ZE-0008 - 'EN TEMPS PERDU' : ZH-0024
Vanvey : Bois - Urbanisme : RNU 18 a 66 ca 'SUR LE CHEMIN DE LA CHAPEL' : ZC-0076—0078
Brion-sur-Ource : Landes - Urbanisme : RNU 10 a 75 ca 'LES ECLEUSES' : C-0042
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **15/09/2025** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.
AL25019932

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 05/08/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DL PROJETS
Siège : 11 rue des Ormeaux, 21220 FIXIN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : la maîtrise d'œuvre, l'organisation des chantiers avec tout corps d'état du bâtiment, les études, métrés, vérifications tous corps d'états relatifs à des projets de construction, l'établissement et le contrôle des estimations prévisionnelles, l'arrêté des comptes de chantiers, l'assistance au maître d'ouvrage, la conception de descriptif tous corps d'état, la conception d'aménagements intérieurs et extérieurs, l'assistance dans la rédaction de cahiers des charges techniques.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente :
La société AMBD,société à responsabilité limitée au capital de 223 000 euros,dont le siège social est situé 11 rue des Ormeaux, 21220 FIXIN,immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 803 919 760,représentée par Monsieur Dominique LESAINT, gérant,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
POUR AVIS
Le Président
AL25019822

Crowe

AVIS DE CONSTITUTION

LECHENET ENERGIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 chemin de Coulmier
21400 CHAMESSON
Aux termes d'un acte sous signature privée en dates du 14 et 18 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LECHENET ENERGIE
Siège : 5 chemin de Coulmier, 21400 CHAMESSON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Patrick LECHENET, de nationalité Française, demeurant 5 chemin de Coulmier 21 400 CHAMESSON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président
AL25019900

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LG DIAGNOSTICS
Forme : SARL
Capital social : 2500 euros
Siège social : 2 Rue DE GONZAGUE
58000 NEVERS
911430759 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 27 juin 2025, l'associé unique a décidé, à compter du 6 juin 2025, de transférer le siège social à 18 Allée Joséphine Baker, 58660 Coulanges les Nevers.
Mention sera portée au RCS de Nevers.
AL25019392

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI LA CHAUME
SCI au capital de 45 734,71 €
Siège social : 3 rue Saint-Goar
58110 CHATILLON EN BAZOIS
402 440 606 RCS Nevers

Par délibération en date du 03 février 2025 des Associés prenant effet au 26 septembre 2022, il a été décidé les modifications suivantes.
- Nommer gérant : M. LARIVE Roger demeurant 2 lieu-dit Montas 58330 ST MAURICE, en remplacement de Mme BRUANDET-LARIVE Bernadette décédée, et de M. GUILLAUME Jean-Claude démissionnaire
- Transférer le siège social à Montas 58330 ST MAURICE.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
AL25019899

MODIFICATIONS MULTIPLES

ROLLKERS
Société par actions simplifiée
Au capital de 740.887,00 Euros
Siège social : 26, rue Jacob
75006 PARIS
R.C.S. : PARIS 752 687 020

PERSONNE HABILITÉE A ENGAGER LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Laurent DEPOMMIER-COTTON, Président, demeurant 26, rue Jacob – 75006 Paris.
Aux termes du PV du Président du 31 juillet 2025, il résulte que :
- Le siège social a été transféré au 7bis, rue du 13ème de ligne, bâtiment l'INKUB, 58000 NEVERS à effet au 25/07/2025. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 752 687 020 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
- Le capital a été augmenté de 110.740,00 € pour être porté de 740.887,00 € à 851.627,00 € par création de 15820 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 7,00 euros chacune.Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence
Ancienne mention : Capital : 740.887,00 €
Nouvelle mention : Capital : 851.627,00 €.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis,
AL25019933

ALIALIS AVOCATS EXPERTS
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg
18 000 BOURGES

MODIFICATION DU CAPITAL

SCP D'INFIRMIERES GAMBETTA
SCP d'Infirmières
Au capital ramené à 150 000 €
Siège Social : FOURCHAMBAULT (Nièvre)
36 rue Gambetta
RCS NEVERS 403 694 342

L'AGE du 28/07/2025, a décidé de réduire le capital socialde 175 000 euros et de le ramener de 175 000 euros à 150 000euros par rachat et annulation de 5 parts sociales d'un montant nominal de 5 000 euros chacune.
Pour avis.
AL25019908

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DOMAINE DU PONT
Société civile
D'exploitation agricole
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Route des Rondes
58340 MONTIGNY SUR CANNE
943 256 339 RCS Nevers

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée»SCEA DOMAINE DU PONT» réunis en assemblée générale extraordinaire le 22 août 2025, a décidé de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter du 13 septembre 2025 :
Monsieur Jules, Pierre, Philippe CYPRES,Demeurant 9 route des Rondes 58340 MONTIGNY-SUR-CANNE
L'avis de constitution de la société a été publié dans TERRES DE BOURGOGNE le 4 avril 2025 et au B.O.D.A.C.C. n° A n° 20250079 le 22/04/2025.
Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :
Ancienne mention : Administration : Gérant : CYPRES Thierry Marie-Paul nom d'usage : CYPRES
Nouvelle mention : Administration : Gérants : CYPRES Thierry Marie-Paul nom d'usage : CYPRES ET CYPRES Jules, Pierre, Philippe nom d'usage CYPRES.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
La gérance
AL25019923

GYS HOLDING
SAS au capital de 580 000 €
Siège social : 3, rue des Perrières
Bâtiment Camélia
58000 NEVERS
804 516 631 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il résulte de l'AGOA du 20/04/2020 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Commissaire aux Comptes Titulaire :
- ancienne mention : M. Serge GODARD
- nouvelle mention : Néant
Commissaire aux Comptes Suppléant :
- ancienne mention : AUVERGNE AUDIT LEGAL – AU'VAL (494 408 354 RCS CUSSET)
- nouvelle mention : Néant
AL25019934

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

COVER'UP
SAS au capital de 3 000 euros
59 Rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
Siret 834 442 964 00047

L'assemblée générale extraordinaire du 14/08/20255, a décidé des modifications suivantes à compter du 15/08/2025 :
- Le siège social est transféré du 59 Rue du Moulin du Président, local N° 2 89000 AUXERRE au 1 rue des Champs aux Prêtres 89113 CHARBUY
- Madame Magalie LEMAITRE 1 rue des Champs aux Prêtres 89113 CHARBUY démissionne de ses fonctions de Président
- Monsieur Arnaud DENNEULIN 1 rue des Champs aux Prêtres 89113 CHARBUY démissionne de ses fonctions de Directeur Général et devient le nouveau Président
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre
AL25019912

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES DE TRUCY-SUR-YONNE ET MAILLY-LE-CHÂTEAU

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement
- du code de l'urbanisme
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-314 du 19 août 2025
Une enquête publique relative à la demande de trois permis de construire présentée par la SAS CENTRALE SOLAIRE DETRUCY/MAILLY (groupe NEOEN), pour **la création d'un parc agrivoltaïque d'une emprise de 65,09 ha et d'une puissance totale de 51,19 MWc**, sera ouverte pendant une durée de 32 jours consécutifs,**du lundi 15 septembre 2025 (15 h 00) au lundi 20 octobre 2025 (17 h 00).**
Le dossier de demande de cinq permis de construire(comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements) et un registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de TRUCY-SUR-YONNE et MAILLY-LE-CHÂTEAU, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Par ordonnance du Président du Tribunal administratif de Dijon, Monsieur René MOREAU a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY a été désigné commissaire enquêtrice suppléante.
Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront consignées dans le procès-verbal, à l'occasion de permanences qui se tiendront :
- à la mairie de MAILLY-LE-CHÂTEAU (89238) :
lundi 15 septembre 2025 de 15 h 00 à 18 h 00
vendredi 3 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- à la mairie de TRUCY-SUR-YONNE (89460) :
lundi 29 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
vendredi 20 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être transmises :
- par courriel, à l'adresse e-mail suivante :
pref-ep-trucymailly@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous)
- sur un des registres « papier » déposés en mairies de TRUCY-SUR-YONNE et MAILLY-LE-CHÂTEAU
- par courrier adressé à la mairie de TRUCY-SUR-YONNE, siège de l'enquête (211 route de Vézelay, 89460 TRUCY-SUR-YONNE),à l'attention du commissaire enquêteur
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à lapréfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement)de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairies de TRUCY-SUR-YONNE et MAILLY-LE-CHÂTEAU, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de
Madame Raphaëlle ROLNIN ROMAND, de projet solaire pour le groupe NEOEN - 52 rue Servient- 69003 LYON
email : raphaelle.rolnin@neoen.com
Tel : 06.09.54.48.02
AL25019913

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Rudy FARIA
Avocat
6 Rue Champfeuillard – 89100 SENS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHERES

LE MARDI 14 OCTOBRE 2025
À 11 HEURES
AU PALAIS DE JUSTICE DE SENS (YONNE)
A la requête de la société AVENIR INVEST, SAS immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY et identifiée sous le numéro SIREN 802 363 028, dont le siège social est à SALLANCHES (74700), 21 Rue du Colonney,agissant en qualité de marchand de biens,représentée par son Président, il sera procédé à lavente aux enchères publiques, sur surenchère, enUN LOT, du bien immobilier suivant :
Commune de SAINT-CLEMENT (Yonne)
Un local à usage commercial d'une superficie de555,02 m2 semblant inoccupé, Chemin-Tortu,biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sur une parcelle cadastrée section ZE numéro 139 d'une contenance de 18ares 33 centiares, lieudit 3 Chemin Tortu.
MISE A PRIX : 99.011,00 €
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Tribunal judiciaire de SENS. Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de SENS. Aucune visite sur place n'est prévue.
Pour tous renseignements, et consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89), 6 Rue Champfeuillard (03.86.65.52.37),
Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS, Palais de justice, 1 Rue du Palais de Justice.
Fait à SENS (Yonne), le 18 août 2025
Signé :Maître Rudy FARIA
AL25019904

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Dépôt, au greffe du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre, en date du 18/08/2025, de l'état de collocation dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS SUPERTRAM 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 532167210. CIP 4780. Les contestations sont recevables dans le délai de 30 jours à compter de la publication au Bodacc, par déclaration faite au greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre.
AL25019906

Dépôt, au greffe du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre, en date du 18/08/2025, de l'état de collocation dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS SUPERTRAM 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 532167210. CIP 4780. Les contestations sont recevables dans le délai de 30 jours à compter de la publication au Bodacc, par déclaration faite au greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre.
AL25019906

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Madame Jeannine LEVINSON, en son vivant retraitée, demeurant à CHAMPIGNY (89340), 26 Rue des Perriers , née à PARIS 12 ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 24 mai 1935, veuve de Monsieur Jacques Jean HARAND et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, est décédée à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130), le 18 mars 2025, instituant un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt et de description reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 18 août 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100) 28 Avenue Georges Pompidou, réfé-

ANNONCES LÉGALES



rence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019909

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

LC2M
SARL au capital de 7 700 €
Siège social : 1 BIS RUE SAINT VINCENT
89290 VAUX
441 713 906 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AG du 20/08/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 20/08/2025, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Muriel BEY demeurant 3 RUE NOEL ET ANTONIN L'EXCELLENT, 21200 BEAUNE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 3 RUE NOËL ET ANTONIN L'EXCELLENT 21200 BEAUNE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL25019910

ASD EXPERTISE-COMPTABLE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL BARON.
Forme : EARL société en liquidation.
Capital social : 135000 euros.
Siège social : 12 rue Valentin Privé
89300 JOIGNY.
332061985 RCS de Sens

Par décision de l'Assemblée générale du31/07/2025, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 31/07/2025, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Tom BARON demeurant 29 RUE DES SOEURS LECOQ 89300 JOIGNY, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.
Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du tribunal de commerce de SENS.
Modification au RCS de SENS

AL25019911

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

SARL e-BIKEWINETOURS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 1 avenue Jean Jaurès
89800 CHABLIS
Siège de liquidation :
1 avenue Jean Jaurès,
89800 CHABLIS
811 127 943 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1erjuillet 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique LAMPAERT, demeurant Brockkantstraat 52, 9051 Afsnee, GAND, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 avenue Jean Jaurès, 89800 CHABLIS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25019927

// CONSTITUTION

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot,le 22 août 2025 a été constituée une société en nom collectif ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LAS
Associés : Madame Annaëlle Véronique LEGENDRE, demeurant à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89), 6 rue de Beau, et Madame Selya LEGENDRE,demeurant à COULANGERON (89), 1 Bis rue de la Chaumotte.
Siège social : AUXERRE (89), 44 avenue de la Puisaye.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation.
Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).
Objet social : vente de tabacs, presse, loto pmu, française des jeux, bar, débit de boissons, café, restaurant, brasserie, réception d'évènements et vente de tous produits de bar et restauration sur place ou à emporter, vente de cbd, vente de produits de la vape et produits nicotines, réception de colis.
Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Gérant : Madame Annaëlle Véronique LEGENDRE, demeurant à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89), 6 rue de Beau.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89).
Pour avis
Le notaire.

AL25019925

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810
SIGNATURE

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr